



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
RUI PORTAL, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°38

8 OCTOBRE 2026

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2027

Un budget déséquilibré sur les efforts demandés, injuste et brutal pour les plus modestes

Pour la CFDT, ce projet de loi n'est pas à la hauteur des enjeux de financement et de pérennité de notre système de protection sociale. Il ne permet pas de résoudre la crise de l'hôpital ni de lutter contre la financiarisation du système de santé.

Si la CFDT est consciente de la nécessité d'équilibrer les comptes publics, et en particulier les comptes sociaux, elle considère indispensable que les efforts soient équitablement partagés. Or, le projet de texte présente un profond déséquilibre entre les efforts demandés à l'ensemble des assurés, en particulier les plus modestes, et ceux demandés aux entreprises ainsi qu'aux plus aisés. Il repose principalement sur les travailleurs, les assurés, les retraités, les personnes en situation de dépendance.

La CFDT prend acte de la proposition d'engager une réforme structurelle des arrêts maladie. Elle s'engagera résolument dans cette négociation. Au-delà des enjeux d'accès et de stigmatisation, l'arrêt de travail est un indicateur des conditions réelles de travail. Ces arrêts traduisent souvent une pression excessive, une intensification des rythmes ou une insuffisance des moyens mis à disposition pour accomplir le travail dans des conditions soutenables. Ils sont aussi révélateurs d'une usure professionnelle croissante, notamment dans les secteurs à forte sinistralité et chez les femmes.

Cette première version du PLFSS apparaît donc comme un projet de sous-financement, reposant en grande partie sur des « *coups de rabot* » notamment dans les prestations.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante

- Le gel des prestations familiales et de la prime d'activité est inacceptable a fortiori dans un contexte de forte inflation des prix.
- La désindexation des retraites au-delà de 1 260€ est une mesure brutale contraire au principe de la retraite contributive comme l'a déjà souligné le conseil constitutionnel.
- L'instauration d'un délai de carence d'une année pour les étrangers non européens en situation régulière, pour accéder à certaines prestations familiales et aux aides personnelles au logement est un appel du pied nauséabond aux thèses de l'extrême droite sur la préférence nationale.

Les choix du gouvernement constituent de mauvais signaux envoyés aux travailleurs, alors que les plus gros patrimoines sont épargnés et que les exonérations de taxes restent particulièrement importantes, sans contrepartie.

La CFDT appelle donc les parlementaires à se saisir pleinement du projet, à entendre les aspirations de justice sociale des travailleurs et à porter dans le débat des propositions permettant de garantir une sécurité sociale solide, juste et durable, capable d'affronter les défis du présent comme ceux de l'avenir.



@CFDT



/la.CFDT



CFDT

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75955 PARIS CEDEX 19